

Bienvenue

**Assemblée générale
Insertion Suisse**

Le 30 mars 2023





Ordre du jour

Partie thématique

Thème : "Intégration professionnelle des personnes ayant fui l'Ukraine".



Exposés d'introduction et discussion de podium avec :

- **Miriam Behrens**, Directrice de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés
- **Adrian Gerber**, Chef de service Intégration SEM
- **Kaspar Schneider**, Responsable du secteur clarification et médiation à l'AOZ



Integration de personnes avec statut de protection S

Situation générale en Suisse

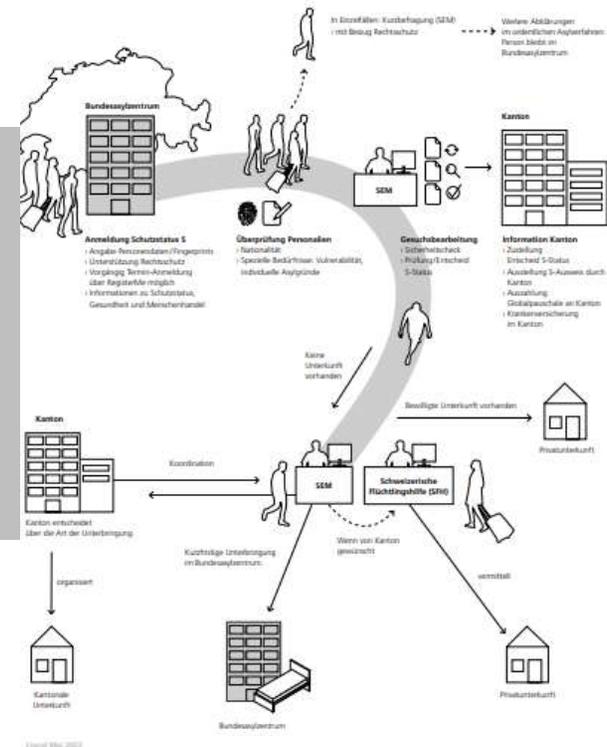
Enquêtes par rapport à la situation professionnelle

Besoin d'agir / Mesures

Assemblée générale d'Insertion Suisse

30 mars 2023

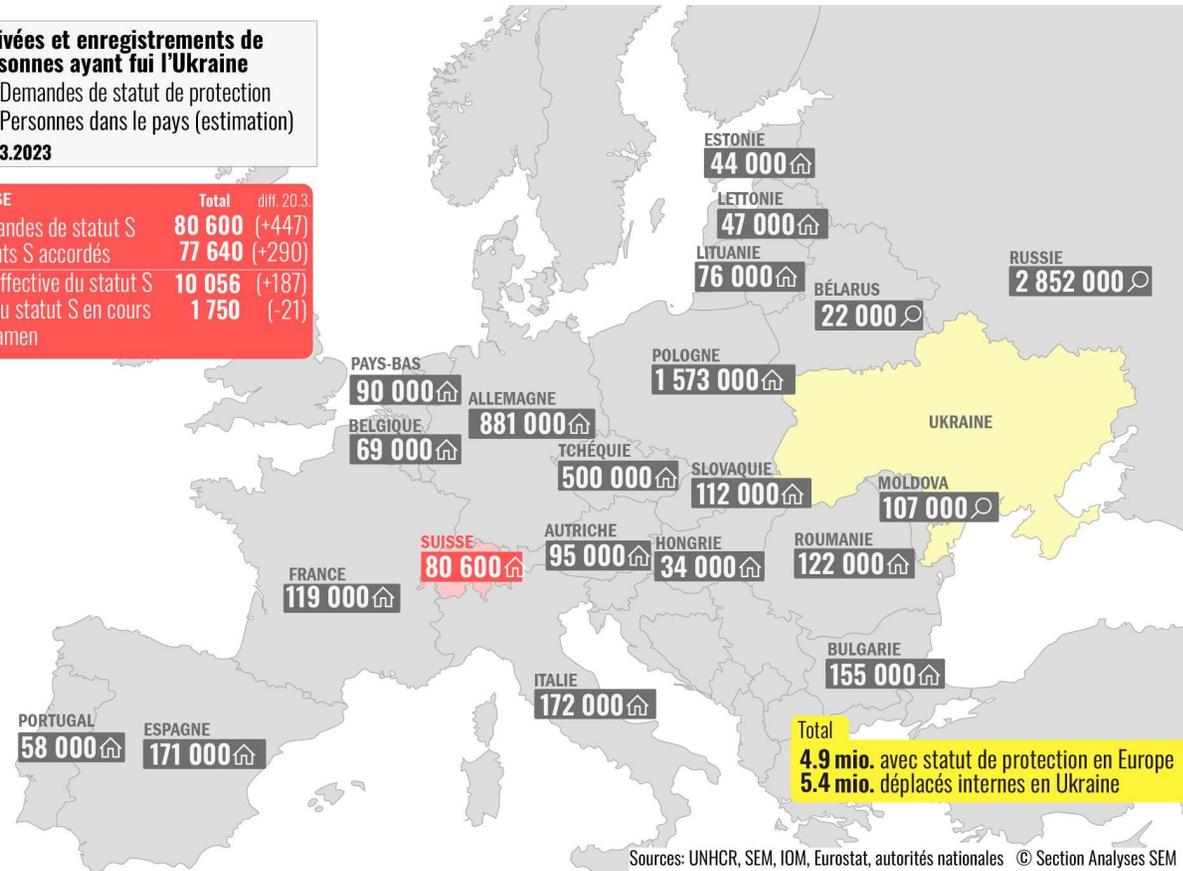
Allresto Berne





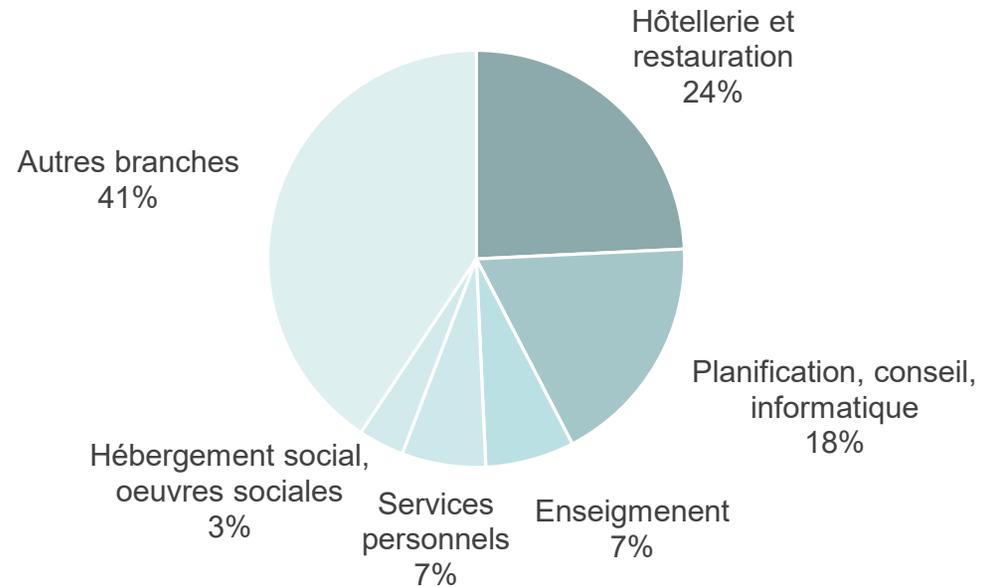
Arrivées et enregistrements de personnes ayant fui l'Ukraine
 🏠 Demandes de statut de protection
 🔍 Personnes dans le pays (estimation)
24.03.2023

SUISSE	Total	diff. 20.3.
Demandes de statut S	80 600	(+447)
Statuts S accordés	77 640	(+290)
Fin effective du statut S	10 056	(+187)
Fin du statut S en cours d'examen	1 750	(-21)





Intégration dans le marché du travail - Faits et chiffres



selon SYMIC 22.03.2023



Intégration dans le marché du travail - Faits et chiffres

	Semaine 11	Semaine 12	Différence
Personnes avec statut S	65'458	65'837	+0.6%
Personnes avec emploi actif	6'031	6'122	+1.5%
Part de personnes avec un emploi	9.21%	9.30%	+0.9%
Personnes en âge de travailler (18-64)	38'886	39'099	+0.5%
Personnes actives occupées (18-64)	5'924	6'017	+1.6%
Taux d'emploi	15.23%	15.39%	+1.0%

selon SYMIC 22.03.2023

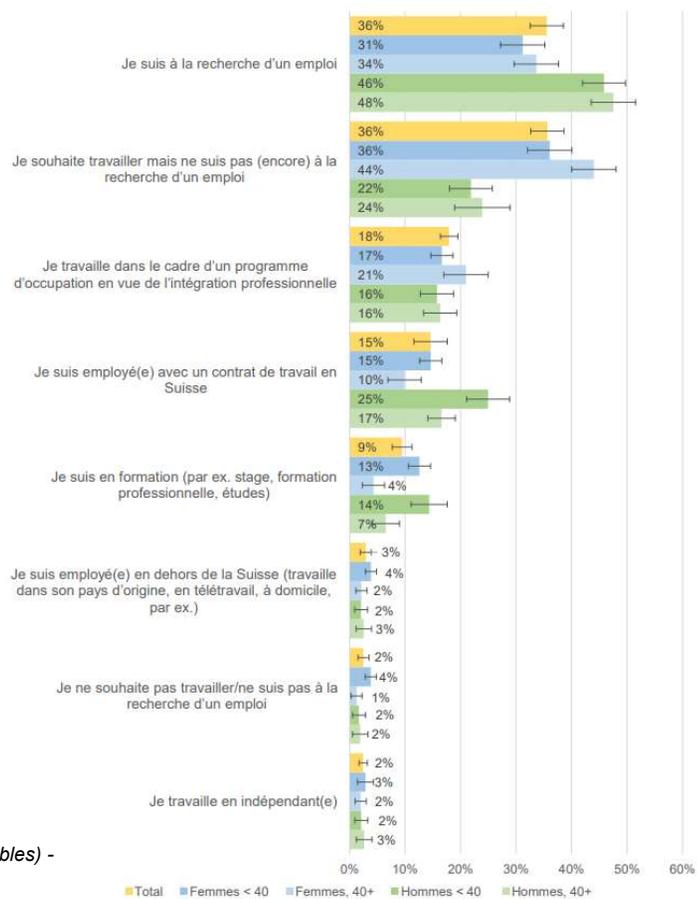


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Haute école spécialisée bernoise (1/3)

Situation professionnelle actuelle

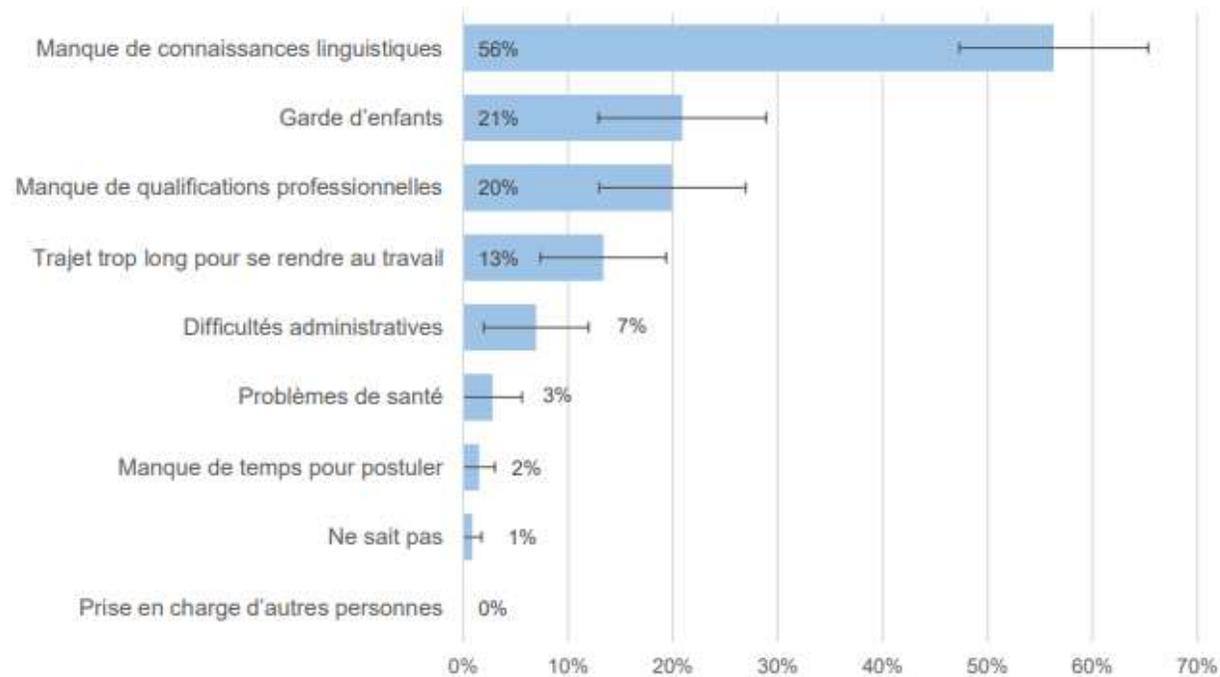
Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Staatssekretariat für Migration SEM
Direktionsbereich Zuwanderung und Integration
Abteilung Integration



Source: Haute école spécialisée (plusieurs réponses possibles) -
Graphique:SEM



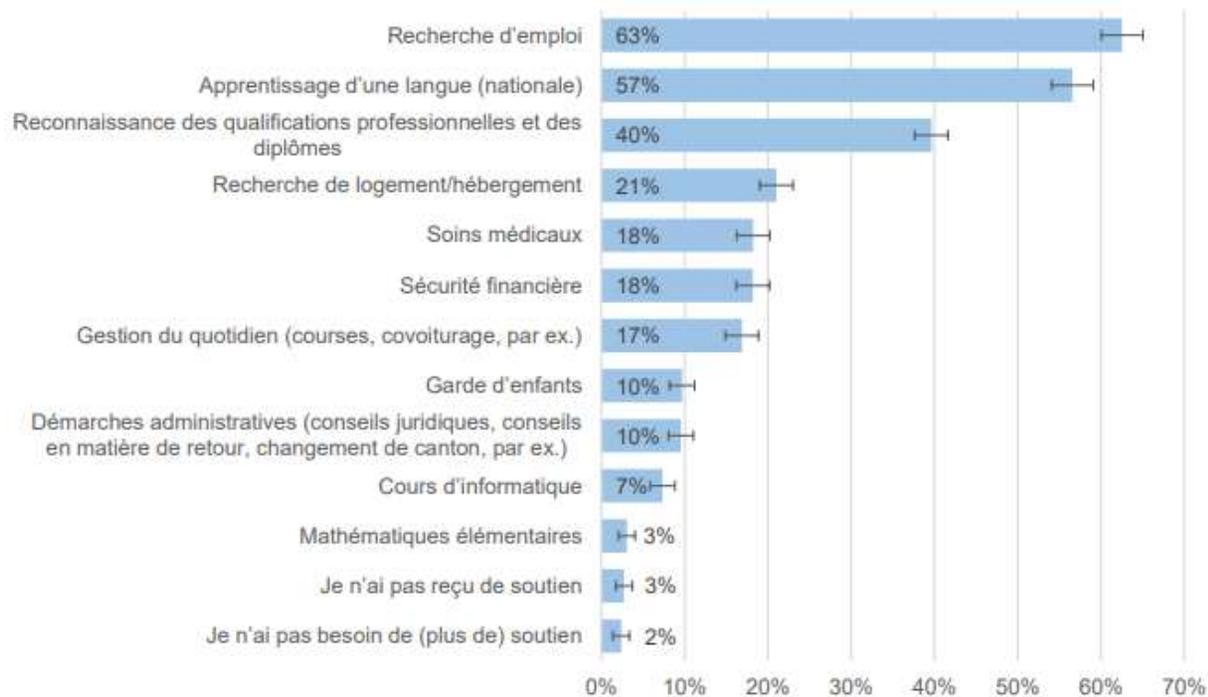
Haute école spécialisée bernoise (2/3) Raisons pour le sous-emploi



Source : Haute école spécialisée bernoise (plusieurs réponses possibles) - Graphique : SEM



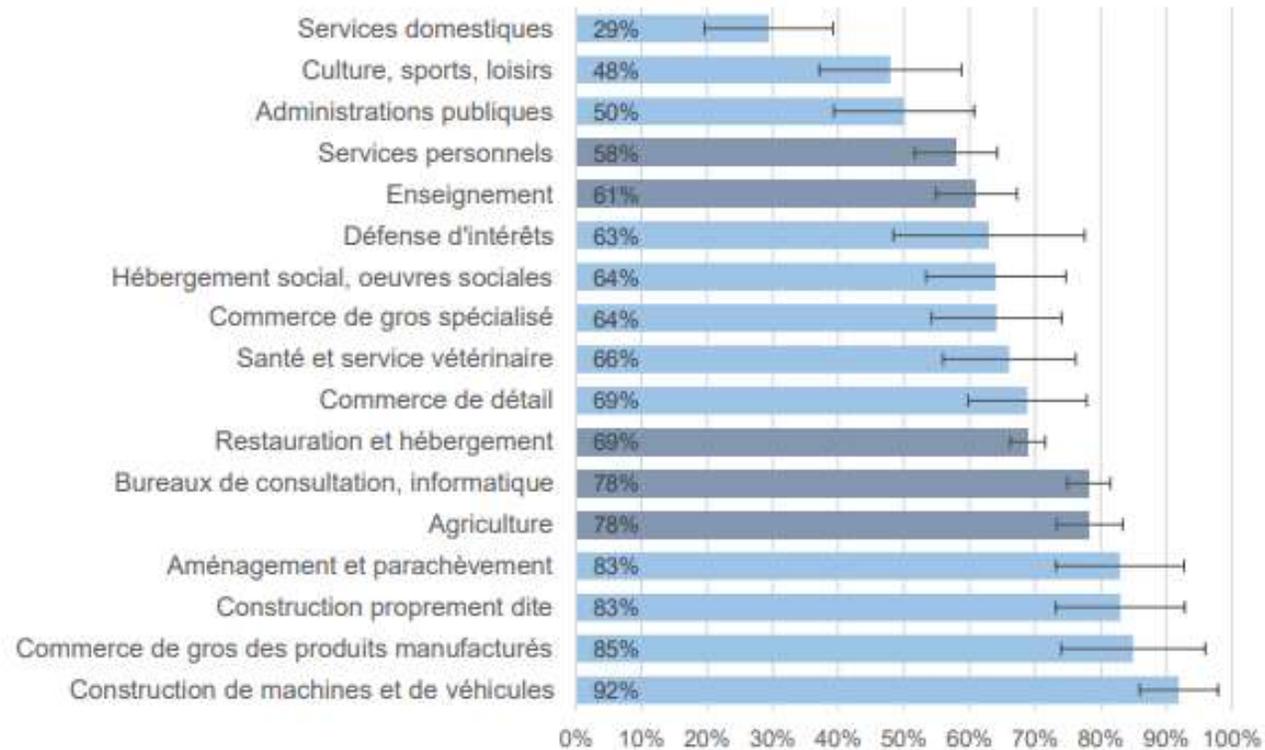
Haute école spécialisée bernoise (3/3) Besoin de soutien



Source : Haute école spécialisée bernoise (plusieurs réponses possibles) - Graphique : SEM

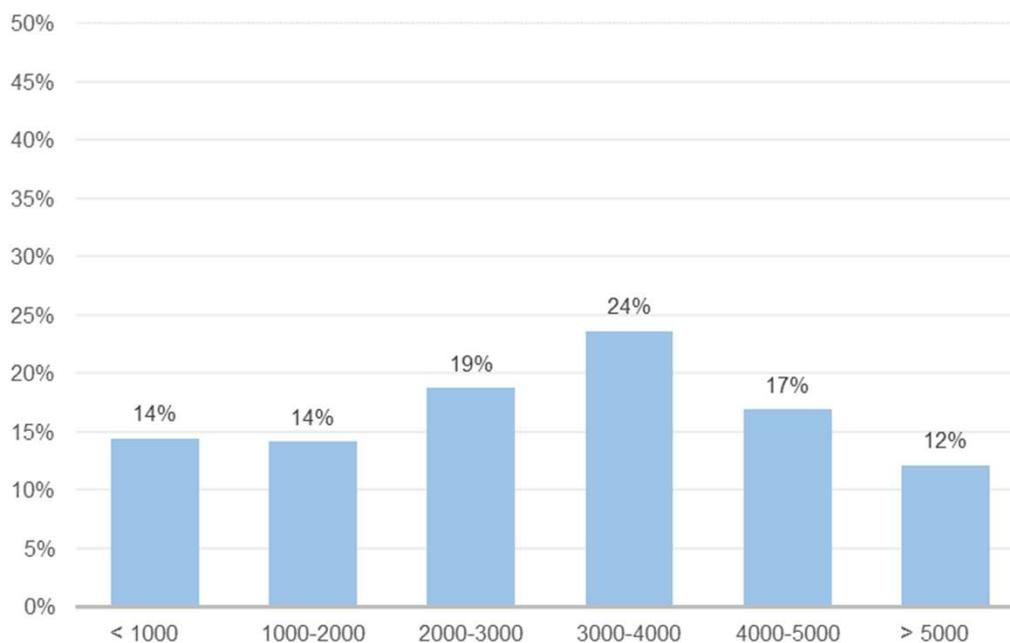


Taux d'activité par branche





Répartition du salaire mensuel selon contrat par classe de revenu





Accès à la formation professionnelle de personnes avec statut S

- Décision du 1er mars 2023 du DFJP - d'entente avec les cantons, les partenaires sociaux et les organisations du monde de travail - que les apprentis issus de l'Ukraine pourront rester en Suisse jusqu'à la fin de leur formation.
- Actuellement, environ 5'000 personnes âgées de 15 à 20 ans bénéficiant du statut S séjournent en Suisse
- Confirmation de l'entreprise formatrice et de l'office cantonal de la formation professionnelle nécessaires pour obtenir une autorisation
- Examen des demandes au cas par cas par le SEM et approbation quand les critères fixés sont réunis.



Accès à la formation professionnelle de personnes avec statut S

- Actuellement, environ 1700 jeunes en provenance d'Ukraine bénéficient d'une offre de formation transitoire en vue d'un apprentissage ou d'une école de culture générale.
- Le SEM et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) estiment que plusieurs centaines de jeunes ukrainiens pourraient entamer une formation professionnelle initiale cet été ou plus tard.
- Chaque demande de prolongation du délai de départ sera examinée au cas par cas par le SEM.
- Les détails de la mise en œuvre doivent être élaborés prochainement avec la participation de l'association des offices suisses du travail (AOST).



Prolongation du Programme S

- Les mesures de soutien sont prolongées jusqu'au 4 mars 2024, parallèlement au statut de protection S, dans la mesure où la situation en Ukraine ne change pas radicalement ou que le statut de protection S n'est pas levé d'ici à cette date.
- Avenant à la convention de programme «Programme S», valide au 10 mars 2023 (circulaire du 13 avril 2022, révisée au 15 février 2023).
- Accents: Acquisition de connaissances linguistiques, qualification professionnelle, accès à la prise en charge extrafamiliale



Besoin d'intégration professionnelle / Mesures (en examen)

- Acquisition de compétences linguistiques / Besoin d'enseignants de langue
- Qualification professionnelle, notamment des femmes
- Collaboration plus étroite avec les secteurs à forte demande de main-d'œuvre
- Accompagnement renforcé dans les procédures de reconnaissance des diplômes



Assemblée générale 2023 Insertion Suisse



Contenu

- Réglementation du statut de protection S / Ukraine
- Nécessité d'une réforme de l'admission provisoire et du statut S
- Promouvoir l'intégration sur le marché du travail

Réglementation du statut de protection S



Principes de base

- Le statut de protection S (protection temporaire) a été ancré dans la loi sur l'asile en 1998 en réaction aux guerres des Balkans.
- Le Conseil fédéral décide quand le statut de protection S est activé et à quels groupes de personnes il s'applique.
- Dans le cas du statut S, les personnes ayant fui sont accueillies sans procédure d'asile. Leur qualité de réfugié n'est pas examinée.
- La protection est temporaire, au bout de 5 ans, les personnes à protéger reçoivent du canton une autorisation de séjour, et au bout de 10 ans, une autorisation d'établissement, à moins que la protection ne soit levée avant par le Conseil fédéral.
- Le permis S est limité à un an maximum et peut être prolongé.

Droits de statut S

- Le statut S est orienté vers le rapatriement. Il n'est pas prévu de forfait d'intégration ni d'encouragement à l'intégration.
- Le regroupement familial est soumis à un cercle familial élargi, dont il est également tenu compte lors de l'attribution des cantons.
- Les personnes ayant le statut S ont droit à l'aide sociale en matière d'asile. La Confédération rembourse aux cantons le forfait global en tant que contribution aux frais de loyer, à l'aide sociale, aux frais d'encadrement, aux primes d'assurance maladie, aux quotes-parts et aux franchises.
- Les enfants ayant le statut S ont droit à un enseignement scolaire suffisant et gratuit.
A partir de l'âge de 16 ans, la décision revient au canton.

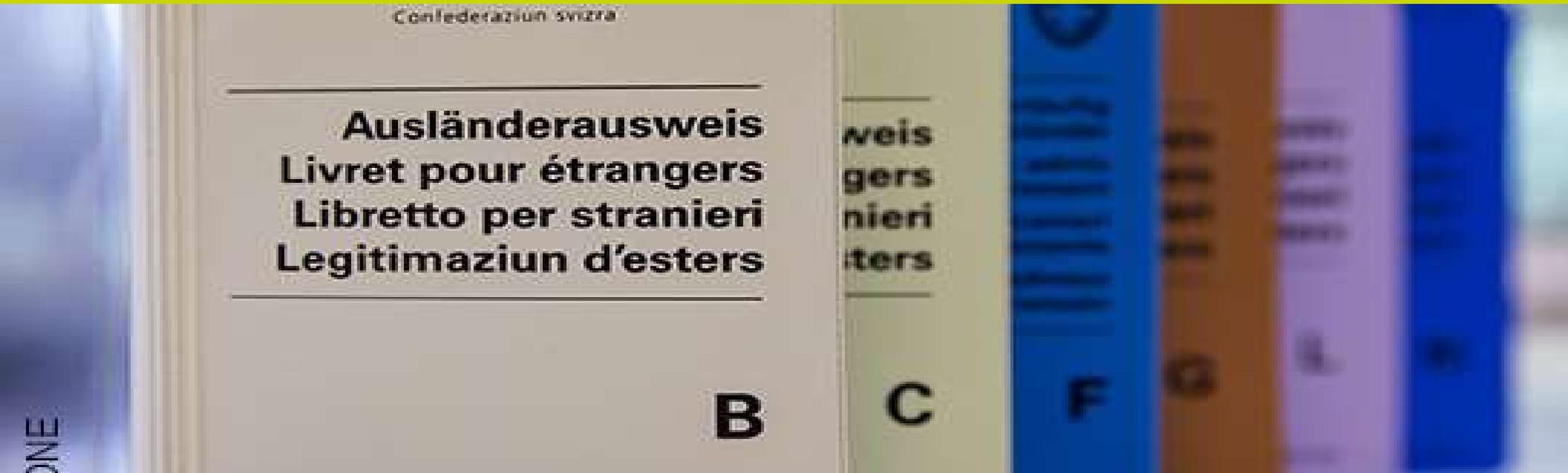
Droits de statut S liés au marché du travail

- Les réfugiés bénéficiant du statut de protection S ont un accès immédiat au marché du travail depuis mars 2022. Les conditions de travail et de salaire en usage dans le lieu, la profession et la branche doivent être respectées. Le travail est soumis à autorisation.
- Une activité indépendante est autorisée si les conditions financières et d'exploitation sont remplies.
- Le travail à distance pour des employeurs étrangers est possible et n'est pas soumis à autorisation.

Nouvelles règles pour les réfugiés d'Ukraine

- Le 11.03.2022, le Conseil fédéral a activé pour la première fois le statut de protection S pour les personnes fuyant l'Ukraine. Parallèlement, il a décidé d'adapter certains points de l'ordonnance concernant les droits liés au statut.
- Plusieurs nouvelles réglementations relatives au statut S ne s'appliquent qu'aux personnes originaires d'Ukraine :
 - voyages à l'étranger et retour en Suisse non soumis à autorisation
 - contribution financière de 3000 francs par personne pour l'acquisition de la langue, l'accès au marché du travail et la garde des enfants.
- Possibilité d'hébergement privé

Réforme nécessaire : statut S et admission provisoire



Comparaison admission provisoire / statut S

- Les personnes qui se réfugient en Suisse en raison d'une guerre ou d'une guerre civile obtiennent en général une protection temporaire.
- L'admission provisoire est accordée dans le cadre de la procédure d'asile (AP).
- Si trop de personnes arrivent en même temps, le statut S peut être activé pour désengorger la procédure d'asile. Le statut S est donc en fait une admission provisoire collective.
- Néanmoins, les droits liés au statut sont très différents

	Statut S	Admission provisoire
Permis de séjour	Automatiquement après 5 ans	Demande de cas de rigueur possible au plus tôt après 5 ans. Critères stricts.
Regroupement familial	<ul style="list-style-type: none"> - Sans délai d'attente - Aucune condition - Cercle familial élargi 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'attente (2 - 3 ans) - Conditions - Limité à la famille nucléaire - Période limitée pour le dépôt de la demande
Travail	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de délai d'attente - Autorisation obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de la décision AP - Obligation d'annoncer
Aide sociale en matière d'asile	<ul style="list-style-type: none"> - 20-60% plus bas que l'aide sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - 20-60% plus bas que l'aide sociale
Voyages à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> - sans autorisation (UKR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumis à autorisation (pratique très restrictive)
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> - CHF 3'000 p.a. (UKR) - mesures d'intégration limitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Forfait d'intégration CHF 18'000 - Agenda pour l'intégration et PIC

Droits liés au statut : ce que demande l'OSAR

- un statut de protection positif au lieu d'une admission provisoire
- des droits uniformes en matière de statut pour l'asile, l'admission provisoire et le statut S, dans le but d'améliorer l'intégration :
 - Autorisation de séjour automatique après 5 ans
 - pas d'obstacles à l'accès au marché du travail (conditions, changement de canton, obligation d'obtenir une autorisation)
 - Regroupement familial facilité
 - Liberté de voyager en Europe
 - Forfait et mesures d'intégration
 - Aide sociale selon les directives de la CSIAS
- Les droits liés au statut AP/S ainsi que les besoins d'intégration des Ukrainiens* seront examinés par le groupe d'experts sur le statut S. Le rapport final suivra en été 2023.

Promouvoir l'intégration au marché du travail



Lever les obstacles et investir

- Simplification de la reconnaissance des diplômes et des titres scolaires ainsi que des procédures de reconnaissance
- Amélioration de la perspective du droit de rester, également en tant que sécurité pour les employeurs
- Promotion ciblée de l'intégration (UKR)
- Réduire les exigences linguistiques - permettre l'apprentissage « on the job ».
- Développer le conseil ORP pour la première insertion
- Renforcer la garde des enfants, en particulier dans les régions structurellement faibles
- Développer les systèmes d'incitation pour les employeurs (p. ex. allocations d'initiation au travail)

Lancer une offensive éducative

- Intensifier nettement la promotion linguistique
- Continuer à promouvoir l'apprentissage professionnel - également pour les autres groupes de réfugiés et les adultes de plus de 25 ans
- Stratégie de remplacement durable de l'aide sociale pour l'accès aux formations et aux hautes écoles
- Simplification de l'accès aux bourses d'études
- Développer les offres de qualification ciblées (p. ex. certificats de branche), les offres transitoires pour adultes et les formations continues

Merci de votre attention

Contact

Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR)

Weyermannsstrasse 10

Postfach, 3001 Bern

Tel. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

www.osar.ch

AOZ berufliche und soziale Integration

Assemblée générale 2023 – Insertion Suisse

"Comment réussir l'insertion professionnelle des personnes ayant fui l'Ukraine ?
Qu'est-ce qui attend notre branche ?"

Kaspar Schneider, Bereichsleiter AOZ Abklärung und Vermittlung



AOZ

Chiffres clés au 31.12.2022

- prise en charge de 1915 Ukrainiens sous la responsabilité de la ville de Zurich au 31.12.2022
 - Pas tous les clients étaient attribués à un service responsable de cas au 31.12.2022
 - la charge de travail des services responsables des cas était largement supérieure à la norme
- un peu plus de 2500 permis de travail pour le statut S dans le canton de Zurich
- 1954 personnes âgées de 16 à 65 ans ont été invitées à participer à une enquête en ligne > Focus sur l'intégration
 - 1453 personnes ont participé à l'enquête en ligne (taux de réponse de 74%)
 - 499 personnes ont été invitées à une évaluation approfondie (évaluation brève)
 - 499 personnes ont participé à l'évaluation approfondie

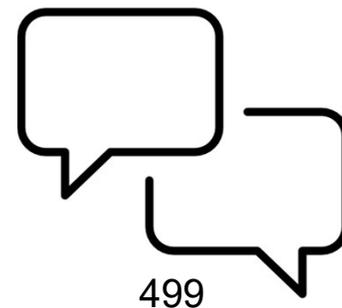


Résultat des premières enquêtes sur une base volontaire



1453

	Nombre	Pourcentage
Cours d'allemand (KoGu bis B1)	715	49%
Job-Coaching	22	2%
Service d'orientation universitaire	9	1%
Offres de formation (16-25 J.)	46	3%
Pas de mesure	661*	45%
Total	1453	100%



499

* Obligations de prise en charge, enseignement à distance, retour dans le pays d'origine, restrictions de santé, etc.

Expériences de la vie quotidienne > à quoi s'attendre ?

- Marché du travail plus enclin à accueillir des personnes en provenance d'Ukraine
- Incertitude quant au statut S
- forte proportion de personnes qualifiées > **garantie de la continuité par la reconnaissance des diplômes de formation, la formation de rattrapage, l'initiation, etc.**
- proportion élevée de personnes maîtrisant l'allemand/l'anglais
- compréhension d'un système qui fonctionne
- idées et objectifs professionnels clairs, rythme élevé et grande autonomie
- proportion élevée de personnes issues du monde de l'entreprise, du marketing, des indépendants (salaire annuel supérieur à 100 000)



Évaluations approfondies du potentiel et accompagnement professionnel et individuel conformément à l'agenda d'intégration SEM